

# En cas d'urgence

## Sur les campus

PC Sécurité Campus des Cézeaux :

42 (depuis un poste fixe) ou 04 73 40 55 00 (depuis un portable)

PC Sécurité Gergovia : 42 depuis un poste fixe

PC Sécurité Carnot : 42 depuis un poste fixe

PC sécurité Dunant : 04 73 17 83 99 ou 06 73 19 58 23

Autres sites ou bâtiments :

prévenir l'accueil ou la personne secouriste la plus proche

## Hors université

En cas de danger immédiat pour la vie et la sécurité (menace de mort, personne armée, etc.) :appelez la police au 17 ou les pompiers au 18.

Vous pouvez également appeler le 114 (pour les personnes sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques ou pour alerter discrètement).

# #Réagir UCA

**Accompagnement et/ou signalement**  
des violences sexistes et sexuelles,  
harcèlements, discriminations, agressions  
et risques psychosociaux

**<https://signalement.uca.fr>**



# Canal d'écoute confidentiel et sécurisé

La plateforme **#Réagir UCA** vous donne la possibilité de signaler et/ou d'être accompagné·e face à des actes de violence, de souffrance au travail, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont vous avez été victime ou dont vous avez été témoin.

Elle permet d'assurer un processus **fiable** et **sécurisé** pour faciliter le recueil, la prise en charge et le traitement des alertes.

La **confidentialité** de votre identité sera préservée tout au long de la procédure .

La plateforme **#Réagir UCA N'EST PAS un service d'urgence**.

S'il s'agit d'une urgence ou si vous avez besoin d'une réponse immédiate, une rubrique avec les numéros d'urgence est disponible sur la dernière page de ce document

## Traitement de votre signalement

Après le dépôt de votre demande sur la plateforme, vous serez mis en relation avec la cellule ALEX, la cellule RPS ou la cellule de traitement des VSSD selon si vous souhaitez être écouté·e et orienté·e et/ou signaler des faits à l'établissement.

**La cellule ALEX** vous écoute et vous oriente vers les ressources correspondant à vos besoins si vous êtes confronté·es à des violences sexistes et sexuelles ou discriminatoires.

**La cellule RPS** vous écoute et vous accompagne si vous êtes confronté·es à des risques psychosociaux.

La cellule de traitement vous accompagne dans la réalisation d'un dossier de signalement de violences sexistes, sexuelles et/ou discriminatoires et le transmet à la Présidence. Selon les éléments de preuves disponibles dans votre signalement, la Présidence peut demander une enquête afin de vérifier et d'étayer les faits. En fonction des conclusions et des préconisations de l'enquête, des mesures allant jusqu'à des sanctions disciplinaires contre l'auteur ou l'autrice des faits peuvent être prises.

## Confidentialité

L'écoute, l'orientation et l'accompagnement **se feront en toute confidentialité**.